

**FORMULAIRE DE DEMANDE
D'ATTESTATION DE CONFORMITE
D'UN PROJET D'ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF**
**Formulaire à remplir
OBLIGATOIREMENT par le
propriétaire du projet**

Communauté de Communes
Alpes Provence Verdon

S.P.A.N.C.

B.P. 2
04170 SAINT ANDRE LES ALPES
Tél. : 04.92.83.68.99
E mail : spanc@ccapv.fr

Cadre
réserve
au
SPANC

Date réception

N° de dossier

NATURE DE LA DEMANDE DU CONTROLE DE CONCEPTION (MOTIF A COCHER)

☐ **Nouvelle installation :**

- ☐ Construction neuve, sur terrain indépendant,
- ☐ Construction neuve, avec bâti existant sur la parcelle,
- ☐ Construction neuve, suite à division de parcelle
(fournir le plan de division)
- ☐ Autre :

☐ **Réhabilitation d'une filière d'assainissement existante :**

- ☐ Dans le cadre d'une vente
- ☐ Suite à un achat (fournir l'attestation de vente)
- ☐ Dans le cadre d'une extension (fournir le PCMI2 déposé à l'urbanisme)
- ☐ Suite à un dysfonctionnement
- ☐ Autre :

Le contrôle de conception réalisé par le SPANC sera facturé après instruction ; le prix du contrôle étant fixé par délibération du Conseil Communautaire

COORDONNEES DU (OU DES) PROPRIETAIRE(S) DU PROJET :

Société :

Nom de l'entreprise :
 Nom du gérant :
 Siret :

OU

Particulier :

NOM(s) et Prénom(s) de chaque propriétaire

Nom :
 Prénom :
 Date de naissance :/...../.....
 Nom :
 Prénom :
 Date de naissance :/...../.....

Adresse du propriétaire

CP/Commune/Pays

Téléphone fixe

Téléphone portable

e-mail

Si non : ☐

SI LE PROJET EST PORTE PAR UN INTERMEDIAIRE :

☐ Constructeur ☐ Architecte ☐ Autre :

Nom de la société
 Nom du chargé d'affaire

Adresse CP ville

Tel / e-mail

COORDONNEES DU TERRAIN / CARACTERISTIQUES DU PROJET D'HABITATION

Adresse	
CP/Commune	
Références cadastrales	
Superficie du terrain (en m²)	
Surface habitable (en m²)	
Nombre de chambres, bureaux,...	
Nombre de séjour, salle à manger,...avec superficie	
Combles aménageables*	☐ OUI, superficie : m² ☐ NON
Destination de l'habitation	☐ Résidence Principale ☐ Résidence Secondaire ☐ Location (annuelle, saisonnière) ☐ Autre :
Destination des eaux pluviales	☐ Tranchées d'infiltration ☐ Cuve de récupération ☐ Bassin de rétention ☐ Exutoire (fossé, cours d'eau...) : ☐ Autre :

*Rappel : Si vous envisagez à court ou moyen terme de créer des chambres supplémentaires dans les combles, il est nécessaire de le prévoir dès à présent afin d'avoir un assainissement compatible

DESCRIPTION DE LA FILIERE MISE EN PLACE

DESCRIPTION DU DISPOSITIF	☐ Filière classique (fosse toutes eaux, bac à graisse, tranchées d'épandage, filtre à sable vertical non drainé...) - Volume du prétraitement : - Matériau (si connu) : - Type de traitement : ☐ Filière agréée (Microstations, filtres compacts, filtres plantés...) - Nom du produit : - N° agrément : - Capacité : - Evacuation des eaux traitées : ☐ Infiltration : ☐ Exutoire (fossé, cours d'eau...) : ☐ Autre :
	☐ Toilette sèche - Capacité :

Si une filière agréée est prescrite : indiquer le type, n° d'agrément, joindre le descriptif et la fiche technique.

DESCRIPTION DU PROJET

DESCRIPTION	
-------------	--

PIECES A JOINDRE EN 1 EXEMPLAIRE

Pour chaque installation :

- ☐ Formulaire de demande d'attestation de conformité, dûment complété et signé
- ☐ Plan de situation du terrain sur la commune
- ☐ Étude de définition de la filière d'assainissement non collectif
- ☐ La disposition des pièces intérieures, avec la nature et la superficie de chaque pièce

Dans le cadre d'un dépôt de permis :

- ☐ Plan de masse à l'échelle du projet où doit figurer :
 - ✓ L'habitation projetée avec les zones de circulation, les plantations, etc.
 - ✓ L'installation d'assainissement non collectif (identique à celle de l'étude de sol)
 - ✓ Le mode d'évacuation des eaux des toitures
- ☐ Superficie habitable

Dans le cadre d'une préconisation d'une filière agréée :

- ☐ Indiquer le type, le n° d'agrément et joindre le descriptif ainsi que la fiche technique

ENGAGEMENT DU PROPRIETAIRE DU PROJET

Le propriétaire certifie que les renseignements formulés ci-dessus sont exacts. **Il s'engage à ne réaliser l'installation qu'après réception de l'autorisation intercommunale et conformément au projet tel qu'il a été accepté.**

Le propriétaire s'engage à prévenir la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon, environ 15 jours avant remblaiement, afin que celle-ci puisse vérifier sur travaux découverts la mise en place de l'installation avant son remblaiement.

Tous les renseignements sont certifiés exacts,

A

Le/...../.....

Signature du (des) propriétaire(s) ou de
son représentant

Dossier à renvoyer par mail ou à déposer à :

Communauté de Communes
Alpes Provence Verdon

S.P.A.N.C.

B.P. 2
04170 SAINT ANDRE LES ALPES
Tél. : 04.92.83.68.99
E mail : spanc@ccapv.fr